

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Stratégie de priorisation des sites de restauration

Bonaventure, le 30 juillet 2025. Quatre des Comités ZIP de la zone marine, soit le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix, du Sud-de-l'Estuaire, de la Rive Nord de l'Estuaire et de la Gaspésie ont reçu des financements d'un total de 200 000\$ du **Fonds d'action Saint-Laurent** (FASL), via son Programme de restauration dans les aires marines protégées (AMP) du Saint-Laurent et grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Plan Nature. Couplés au soutien du Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, ces investissements permettront de réaliser le projet de *Stratégie de priorisation des sites de restauration* au courant de l'année financière 2025-2026. Les **AMP** concernées sont : le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent ; la Réserve aquatique projetée de Manicouagan ; la Réserve marine de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure ; la réserve de territoires aux fins d'aire protégée (RTFAP) 12, secteur de la Haute-Côte-Nord ; la RTFAP 13, secteur Les Basques ; la RTFAP 14 secteur centre de l'estuaire ; la RTFAP 15, secteur de Kamouraska ; la RTFAP 16, secteur de l'Isle-aux-Grues.

Les Comités ZIP participants ont choisi de s'unir pour proposer ce projet commun. L'objectif est de créer une stratégie commune de priorisation des sites nécessitant une restauration environnementale et applicable à l'ensemble des territoires visés.

La démarche est divisée en plusieurs étapes :

- Réaliser l'inventaire des habitats marins d'intérêt dans les RTFAP et les AMP concernées ;
- Développer un outil d'aide à la décision pour établir les besoins de restauration environnementale des habitats d'intérêt inventoriés ;
- Développer des critères pour la priorisation des projets de restauration à mettre en place pour chaque AMP.

Le résultat attendu est une série uniformisée de listes de projets de restauration pertinents et écologiquement efficaces à réaliser dans les AMP concernées. C'est l'ambition des Comités ZIP impliqués de mettre en œuvre ces projets dans une seconde phase, afin d'effectuer des gains durables pour des habitats côtiers ou pour des espèces spécifiques.

La collaboration entre les Comités ZIP participants permettra d'enrichir les réflexions, d'optimiser la sélection des critères et d'établir une stratégie de priorisation à la fois concertée, efficace et applicable à plusieurs territoires.

Le soutien de différents acteurs clés et chercheurs spécialisés, notamment sur les herbiers aquatiques et les marais côtiers, permettra de confirmer les choix des sites, les options de restauration ainsi que les critères de priorisation des sites de restauration.

À propos des Comités ZIP

Le réseau des Comités ZIP couvre l'ensemble du système Saint-Laurent. Créé au début des années 1990 et reconnu dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent, le réseau des Comités ZIP est un acteur privilégié de la mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent. Les Comités ZIP sont des organismes régionaux de concertation et d'action qui travaillent en étroite collaboration avec les usagers du Saint-Laurent afin d'identifier et d'agir sur les enjeux et les problèmes locaux qui affectent les écosystèmes et les communautés côtières.

À propos du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)

Le [Fonds d'action Saint-Laurent](#) est un organisme de bienfaisance voué au soutien financier de projets qui favorisent la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et de son golfe ainsi que le maintien et la mise en valeur de ses usages. Le Fonds d'Action Saint-Laurent remercie le Gouvernement du Québec pour son soutien accordé dans le cadre du Plan Nature.

Personnes contacts :

- Pour la région Charlevoix : charlevoix@zipsc.org
- Pour la région du Saguenay : saguenay@zipsc.org
- Pour la région du Sud de l'Estuaire : delphine.cottier@zipsud.onmicrosoft.com
- Pour la région Rive Nord de l'Estuaire : louana.silvy@zipnord.qc.ca
- Pour la région de la Gaspésie : mshpetrin@zipgaspesie.org